



Caution non remboursée par le propriétaire

Par **Leakech**, le **13/07/2015 à 19:10**

Bonjour,rnrnJe suis une étudiante française, étudiant au Maroc. Cette année j'ai pris une location dans un appartement résidentiel sur Marrakech et je suis partie avant la fin du bail en donnant mon préavis 2 mois à l'avance comme indiqué dans le contrat de bail. Tout était en règle lors de l'état des lieux de sortie faite en compagnie de l'agent immobilier (je précise qu'aucun document n'a été prévu pour l'état des lieux de sortie c'est pourquoi j'ai pris soin de prendre des photos).rnAujourd'hui le propriétaire ne veut pas me rendre ma caution sans aucun motif valable. Quelle procédure dois-je entreprendre pour récupérer ma caution lorsqu'aucun accord amiable n'est possible ?rnrnJe ne sais plus quoi faire...rnrnMerci d'avance

Par **Lag0**, le **13/07/2015 à 19:32**

Bonjour,rnMalheureusement, votre problème relève du droit marocain et je ne sais pas si un membre de ce forum est compétent en la matière.

Par **Leakech**, le **13/07/2015 à 19:51**

J'en conviens mais je me suis permise de le poster car j'ai vu d'autres sujets sur le forum sur des cas d'expulsion de locataires sur des biens locatifs au Maroc. J'ai donc pensé que certains membres pouvaient m'éclairer sur le sujet..